

COMPIÈGNE

Il faudra 2,5 millions d'euros pour raser la cité étudiante

Avant de faire venir les bulldozers, le propriétaire de la résidence Saint-Saëns exige une compensation pour sa perte patrimoniale.

Tabula rasa. Tel est l'axe philosophique de la rénovation urbaine à Compiègne. Après les démolitions des immeubles Pierre-Loti 1, Albert-Camus A et B ou dans le square Charles-Baudelaire, c'est la cité étudiante Camille-Saint-Saëns, qui devrait en faire les frais. Soient trois immeubles, livrés en 1989, comptant 227 lits à l'origine et gérés par le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

Leur mise à terre ne manquera pas d'avoir un coût. Il faut prendre en compte la démolition à proprement parler, qui est estimée entre 1,2 et 1,4 million d'euros. À cela, il faut ajouter 1,2 million pour le remboursement des emprunts. La cité avait été créée via un bail emphytéotique de 35 ans, qui court jusqu'en 2024, et les loyers des étudiants étaient censés couvrir les crédits contractés à sa construction. Enfin, 200 000 euros de frais techniques seront facturés par ailleurs.

« Nous avons eu de bons échos »

« Il faut compter environ 2,5 millions d'euros, sans parler d'un éventuel problème d'amiante qui ne m'est pas connu », calcule François-Xavier Desjardins, directeur-général adjoint d'Osica. Un propriétaire des murs qui le répète : « Je ne veux pas me prendre un déficit. »

L'État serait-il prêt à compenser la perte patrimoniale de ce bailleur social ? La Ville de Compiègne l'avait cru en juillet dernier, avant d'être démentie en novembre. Aussi voici quinze jours, elle a fait de nouvelles suggestions : Osica pourrait être dédommagé pour une part par une contribution financière de l'État et, pour une autre part, par la cession de ter-



La démolition de cette résidence pourrait intervenir dans moins d'un an.

rains. À proximité de l'emprise de la résidence et/ou dans d'autres communes du Compiègnais.

« De l'avis de nos partenaires, le dossier que nous avons présenté est bien constitué. Nous avons eu de bons échos », se félicite le premier adjoint, Michel Foubert, membre du comité pilotage de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Un élu qui reste cependant prudent. Les règles de financement ne devraient pas être connues avant six mois à un an, quand toutes les demandes auront été formulées sur le territoire national et les arbitrages effectués par le gouvernement.

« Cette cité est une priorité », est convaincu le premier adjoint. Parce que cette résidence serait atteinte d'obsolescence : deux bâti-

ments sur trois sont d'ailleurs déjà vidés et murés. Parce que surtout, elle représenterait « un abcès de fixation » pour le trafic de drogue.

Enfin, sa destruction donnerait l'opportunité à la commune de re-fondre cette partie nord du Clos-des-roses, dénommée parfois quartier des musiciens.

« Nous voulons désenclaver ce secteur en créant une liaison vers la pé-nétrante, où l'on observe moins de circulation depuis l'ouverture de la rocade nord, affiche Michel Foubert. Ce site est en cul-de-sac, une configuration qui a la faveur des trafiquants. Nous voulons aménager un quartier ouvert, avec une mixité de l'habitat, des activités tertiaires, des services à la population... »

MARIELLE MARTINEZ

3 QUESTIONS À

OMAR BA

« Un processus programmé en 2017 »



Omar Ba est adjoint chargé de la politique de la Ville.

► **Quand la démolition de la cité étudiante est-elle envisagée ?** Le processus est programmé pour le début 2017. On espère que ce sera fait avant, d'ici la fin de l'année. Mais je préfère être prudent et ne pas être démenti. À ce jour, les bâtiments A et B sont fermés et murés. Le C, qui est à moitié occupé,

sera libéré en totalité à la fin de l'année universitaire. Les baies sont cassées, les grilles sont arrachées et le bailleur social, Osica, doit régulièrement fermer avec des plaques. C'est un combat permanent avec ceux qui cherchent à squatter le site.

► **Comment sécuriser les futurs occupants de ce site ?** Cet espace est en effet connu pour avoir abrité un trafic de drogue. La clientèle potentielle, après le départ des

étudiants, ne sera plus là. D'ailleurs, depuis deux ans, le trafic s'est déplacé. Dans ce secteur, nous espérons attirer des services. Nous avons, par exemple, proposé à la caisse primaire d'assurance maladie, qui quitte le Puy-du-Roy, de s'y installer.

► **Le bailleur social sera-t-il dédommagé ?** Osica demande, en effet, une compensation. Aussi, la Ville de Compiègne s'emploie à lui dénicher des terrains.

86COMPIEGN Mercredi 01 Juin Page:14/15

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)